



## ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

**le lundi 16 mai 2022 à 20 h 00**  
**à la salle paroissiale d'Onnens**

### Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021**  
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
- 3. Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0% à 83.0% pour l'année fiscale 2021**
- 4. Comptes 2021**  
(disponibles à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
  - 4.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 4.2. Rapport de la commission financière
  - 4.3. Approbation des comptes
- 5. Budget du compte de résultats 2022 : modification**
  - 5.1. Routes : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny*
    - 5.1.1. Rapport de la commission financière
    - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
- 6. Budget du compte des investissements 2022 : modifications**
  - 6.1. Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumeux et éclairage*
    - 6.1.1. Rapport de la commission financière
    - 6.1.2. Vote du crédit y relatif
  - 6.2. Bâtiment administratif : assainissement du chauffage*
    - 6.2.1. Rapport de la commission financière
    - 6.2.2. Vote du crédit y relatif
  - 6.3. Démolition des anciens réservoirs d'eau potable de Lentigny, Lovens et Onnens*
    - 6.3.1. Rapport de la commission financière
    - 6.3.2. Vote du crédit y relatif

- 7. ARCOS : modification des statuts – approbation**
- 8. Programme de législature : présentation**
- 9. Stratégie des bâtiments – abandon du crédit cadre : informations**
- 10. Divers**

Le Conseil communal